

COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE  
L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**RAPPORTEUR : Monsieur LAURENT**

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2020 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**J'ai signé les décisions et contrats suivants:**

1.	Un contrat entre la ville et la Compagnie Matikalo pour un spectacle de théâtre Bzzz ! le miel de Lili, le 12 décembre 2020, dans l'auditorium Lounes Matoub de la médiathèque (800,00€_accueillera les enfants de 1 à 8 ans et leur famille_ 50 personnes sont attendues).
2.	Un contrat de service d'une année entre la ville et la société ARPEGE pour la mise en place du service d'Hébergement (302,40 €), comprenant des services d'assistance et de maintenance (328,00 €_ contrat concerne un module sur notre logiciel des affaires générales permettant la transmission des certificats de décès sur la plateforme nationale).
3.	Décision de renouvellement adhésion à l'Association des Maires d'Ile-de-France (décision n° 2020-021 _ 2 373,42 €).
4.	Un contrat entre la ville et monsieur Yves LECHERMEIER pour une lecture lors de la journée du patrimoine organiser par la ville le 19 septembre 2020, à l'Hôtel de ville à 17h30 (125,00€).
5.	Une décision relative à l'étude pour l'expropriation de l'hôtel-restaurant le Diplomate situé 11 rue du Général Leclerc (cabinet Seban_ décision n° 2020-020 _ 7 452,00€).
6.	Une décision relative à l'étude sur la complétude et la régularité d'une déclaration d'intention d'aliéner reçu le 23 juillet 2020 et concernant un bien situé 34 rue Roger Salengro (cabinet Seban_ décision n° 2020-022_ 4 692,00€).
7.	Une convention entre la ville et l'association VOIX ET SPECTACLE pour une mise à disposition de l'Auditorium, le 28 novembre 2020 pour un récital de chansons accompagné au piano « Des abimes au soleil » et pour l'audition de trois chanteurs (gratuit).
8.	Un contrat entre la ville et madame Frédérique STIETEL pour la conception graphique des éléments de communication (une affiche, un dépliant, une bâche et un logo visuel) des journées portes ouvertes des ateliers d'artistes qui se dérouleront du 10 au 11 octobre 2020 (1 100,00).
9.	Une décision relative à un bail situé, au 43 rue Babeuf, les allées d'Italie, au Kremlin-Bicêtre pour un logement T3, loué pour nécessité de service du Directeur Général des Services de la ville (décision 2020-024_ 1 391,00€ mensuels).